

Problème de fuites récurentes avec mon voisin de dessus

Par Palatino
Bonjour
J'ai eu dernièrement pas moins de quatre dégâts des eaux avec mon voisin du dessus. En mai 2020, c'était une fuite sous sa baignoire qui me causait un écoulement d'eau à mon plafond de cuisine. En Avril 2023 c'était son robinet d'évier de cuisine qui n'était pas étanche et causait un écoulement à mon plafond de cuisine. Mon voisin de dessus m'a dit " qu'il avait réparé la fuite", mais je constate en décembre 2023 que cette fuite a recommencé et que son robinet d'évier de cuisine en est toujours la cause et que en fait il n'avait pas été réparé en
avril 2023 (il m'a menti). En mai 2024 je constate à nouveau une fuite à mon plafond de cuisine et cette fois le plombier missionné par mor syndic d'immeuble dit dans son rapport de fuite que c'est le bac à douche du voisin du dessus qui n'est pas étanche. Je suis excédé par tous ces dégâts des eaux récurrents et par la grande négligence de mon voisin du dessus indélica et irresponsable qui ne daignait même pas me réponde la plupart du temps au téléphone quand je l'appelait pour signaler et régler le plus rapidement possible cette énième fuite.
Quels sont mes recours possibles pour obliger mon voisin du dessus à réparer dans les règles de l'art ses fuites pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir car j'ai subi des préjudices morales et matériels ? J'en ai plus qu'assez , j'ai même été voir un médecin en décembre 2023 pour me faire arrêter à mon travail tellement ma santé été affectée par toutes ses fuites récurrentes qui sont de vrais nuisances pour moi . S'il vous plait aidez moi en me donnant des conseils de recours contre ce voisin indélicat et je-m'en-foutiste! Merci d'avance Cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, Votre voisin est-il locataire ou copropriétaire ? et vous ? Que dit votre assureur ? Avez-vous à chaque fois déclaré le sinistre ?
Par Palatino
Bonjour
Mon voisin et moi sommes propriétaires. J'ai déclaré les sinistres à mon assurance. Mon assurance m'a fait refaire la peinture de ma cuisine mais pas pour le dernier dégât des eaux car on attend que ça sèche pour pouvoir refaire la peinture à nouveau. Existe il des recours juridiques ou autres pour incriminer ce voisin indélicat si ça se reproduisait à l'avenir et ainsi le forcer à vérifier que ses points d'eau (douche évier , lavabo,) soit bien étanches et ne reproduisent pas à nouveau des fuites chez moi ?
Cordialement
Par yapasdequoi
Je ne vois pas comment anticiper.

Il faut régler les sinistres quand ils surviennent.

On peut espérer que les réparations déjà faites ne fuiront pas à nouveau.

Apparemment ses siphons doivent être vétustes, peut être aussi des joints à remplacer.

Selon l'âge de la construction, vous pouvez aussi vous attendre à d'autres fuites des étages supérieurs.

Evidemment vous ne pouvez repeindre que sur un support sec, c'est obligatoire.
Par Palatino
Après ce que j'ai subi , mieux vaut prévenir que guérir . Avec certaines personnes (indélicates pour rester poli) il faut parfois penser à prendre des mesures plus coercitives pour empêcher les ennuis et beaucoup de soucis qui pourraient survenir
Par yapasdequoi
Vous pensez à quoi précisément comme "mesure coercitive" ?
Par Palatino
Une plainte au commissariat ou autres , justement je me renseignais sur ce forum pour connaitre d'autres actions
Par yapasdequoi
Votre litige est essentiellement civil et résolu par l'intermédiaire des assurances. Une plainte ne donnera rien car il n'y a pas d'infraction.
Par Isadore

Le "délit de fuite" inscrit dans le Code pénal concerne les accidents routiers.

Bonjour,

Votre voisin a le droit d'avoir une plomberie en mauvais état et de se montrer laxiste avec ses biens. Les dégâts des eaux doivent aussi esquinter son logement.

Pour un litige civil qui lui cause un préjudice personnel dont il n'a visiblement rien à faire, je ne vois pas trop quelles mesures "préventives" surtout "coercitives" vous pourriez prendre.

La seule solution vraiment viable serait de lui proposer de lui payer une réfection son logement. Mais je ne pense pas que vous soyez partant.